

DELIBERATION N° 182/2025/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 24 OCTOBRE 2025 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

MODIFICATION N° 2 DU REGLEMENT D'INTERVENTION DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS IMMOBILIERS – ACHAT ET LOCATION DE BATIMENT A VOCATION ECONOMIQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 9

Nombre de Conseillers Présents : 27
Date de convocation : 07 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt quatre octobre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, 4 Esplanade de la Cité d'Affaires, sous la Présidence de Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Serge BAFAU - Dominique BERTONI — Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Corine DIMANCHE - Thierry ELIBOX - FAUBERT Christian --- Serge FELIX - GOVINDIN Nestor - – Farah GRISET-KHAN – Elaine JEAN – Roland LOE-MIE – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT- BOULARD – ROBINSON Anne-Michèle – Corine SIGER - Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR –

PROCURATIONS : ADELSON Gilles donne procuration à Monique AZER – Pascal BRIQUET donne procuration à Xavier CLERVAUX – Patrick LECANTE donne procuration à Claude PLENET – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK – Yolande MILZINK-CINCINAT donne procuration à Stéphanie PREVOT BOULARD - Phong LY donne procuration à Anne-Michèle ROBINSON – Seedna DELAR donne procuration à Daniel CASTOR – Claire CHINON donne procuration Dominique BERTONI - Hélène SERVIUS donne procuration à Thierry ELIBOX -

ÉTAIENT ABSENTS : Julner BELIZAIRE – BIDIOU CEPEPRIKA Ruth – CALUMEY Louis MIKE – COLIN Nadine – DUBOUILLE Michel – EPAILLY Eugène – GASPARD Teed – Chester LEONCE – MANCEE Mikaël – NAISSO Tineffa – PAUL Hélène –Axel RINO – Ruth BIDIOU-CEPRIKA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne Michèle ROBINSON

| | |
|--------------|--|
| 36 POUR | Monique AZER – Serge BAFAU - Dominique BERTONI -- Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Corine DIMANCHE - Thierry ELIBOX - FAUBERT Christian -Serge FELIX - GOVINDIN Nestor - – Farah GRISSET-KHAN – Elaine JEAN – Roland LOE-MIE – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT- BOULARD – ROBINSON Anne-Michèle – Corine SIGER - Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR – <i>ADELSON Gilles donne procuration à Monique AZER – Pascal BRIQUET donne procuration à Xavier CLERVAUX – Patrick LECANTE donne procuration à Claude PLENET – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK – Yolande MILZINK-CINCINAT donne procuration à Stéphanie PREVOT BOULARD Phong LY donne procuration à Anne-Michèle ROBINSON – Seedna DELAR donne procuration à Daniel CASTOR – Claire CHINON donne procuration Dominique BERTONI - Hélène SERVIUS donne procuration à Thierry ELIBOX -</i> |
| 0 CONTRE | |
| 0 ABSTENTION | |

Le Conseil Communautaire,

Vu le Règlement de l'Union européenne (UE) n°2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'UE aux aides de minimis ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment ses articles L.1511-3, L.1511-7 et L.5216-5 ;

Vu le Décret n°2022-968 du 30 juin 2022 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2022-2027 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028 de la Guyane approuvé le 12 juillet 2022 par la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Vu le Schéma Intercommunal de Développement Economique (SIDE) ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral pour l'année 2025 ;

Vu le Programme Pluriannuel Fonds d'Intervention Direct aux Entreprises 2022-2028 ;

Vu la Délibération n°176/2023/CACL relative à l'approbation du règlement d'intervention de l'aide à l'investissement pour le financement de projets immobiliers – achat et location de bâtiment à vocation économique ;

Vu la Délibération N°108/2024/CACL relative à la modification du règlement d'intervention de l'aide à l'investissement pour le financement de projets immobiliers – achat et location de bâtiment à vocation économique ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement Economique » du lundi 29 septembre 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Fiscalité en date du 20 octobre 2025 ;

Vu l'avis de la réunion de Bureau en date du 22 octobre 2025 ;

Vu le **Rapport N° 182/2025/CACL** relatif à la modification n°2 du règlement d'intervention de l'aide à l'investissement pour le financement de projets immobiliers – achat et location de bâtiment à vocation économique ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) souhaite adapter son règlement d'intervention pour l'aide à l'investissement pour le financement de projets immobiliers relatif à l'achat et la location de bâtiment à vocation économique. Ces adaptations ont pour objet de mieux répondre aux besoins des entreprises et porteurs de projets ;

Considérant que les modifications proposées visent à actualiser les dispositions de la réglementation européenne concernant les aides de minimis, les conditions d'éligibilité, les modalités du dépôt de dossier et de versement de l'aide ;

Considérant qu'il est également proposé de rajouter les rubriques ci-après pour se préparer à toutes les éventualités, se prémunir contre des situations potentiellement litigieuses et renforcer la visibilité des actions financées par la CACL : vérification de service fait, modalités de remboursement, litiges, résiliation, fraude, publicité avec un panneau de la CACL en format A3.

Entendu le **Rapport N° 182/2025/CACL** relatif à la modification n° 2 du règlement d'intervention de l'aide à l'investissement pour le financement de projets immobiliers – achat et location de bâtiment à vocation économique ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 182/2025/CACL** relatif à la modification n°2 du règlement d'intervention de l'aide à l'investissement pour le financement de projets immobiliers – achat et location de bâtiment à vocation économique ;

ARTICLE 2

D'approuver les modifications proposées au règlement d'intervention en annexe ;

ARTICLE 3

D'approuver les rubriques rajoutées au règlement d'intervention en annexe ;

ARTICLE 4

D'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes ;

ARTICLE 5

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 24 octobre 2025

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK